

## Edito

Les événements du 13 novembre qui ont frappé la France ont fait remonter chez chacun d'entre-nous des sentiments mélangés d'horreur, de colère, d'incompréhension, et de tristesse partagée. Malgré cette violence latente et anxiogène, restons confiants mais vigilants, empreints d'optimisme mais pas d'angélisme, et continuons à vivre ensemble et à nous retrouver au fil des animations du village : un concert rock, une partie de belotte, la préparation de Noël... sans oublier les élections de la nouvelle Région les 6 et 13 décembre. Venir voter, c'est aussi un acte de citoyenneté, et une façon d'affirmer son attachement à la liberté.

Laurence LEMAITRE

## AGENDA

### Décembre 2015

- vendredi 4 à 18h30 : balade thermographique à Echalas
- vendredi 4 à 20h : concert rock à la salle des fêtes
- dimanche 6 et 13 : élections régionales
- Vendredi 11 : réunion « smart grids » à 20h salle des fêtes (p 5)
- jeudi 17 de 9h à 12h : rencontre employeur à Condrieu
- vendredi 18 : repas Noël des enfants de l'école
- vacances scolaires du vendredi 18/12/2015 après la classe au lundi 4/01/2016 matin
- vendredi 25 à 10h30 : messe de Noël aux Haies
- Tous les mardis de 14h à 18h : Belotte organisée par l'association Les Haies en Fleurs

### Janvier 2016

- vendredi 8 à 18h30 : voeux du maire
- dimanche 17 : repas des aînés à l'espace Pierre Bret au Fautre
- samedi 23 : bal Folk par l'Association Culturelle
- dimanche 31 : boudin du Sou des Ecoles

### SECURITE ROUTIERE :

Modification de la circulation entre la départementale D59 et la place de l'église par la création d'un sens unique depuis la D59, qui interdit donc la sortie depuis la place de l'église où la visibilité est très faible.

### ELECTIONS REGIONALES : Les dimanches 6 et 13 décembre 2015

Le bureau de vote de la mairie des  
Haies sera ouvert de 8h à 18h.

Se munir de sa carte d'électeur et d'une  
pièce d'identité.

La cérémonie du 11 novembre a rassemblé petits et grands pour la première fois au centre du village, nouvel emplacement du monument aux morts. Bravo une nouvelle fois à Fanny Palluy qui nous avait préparé une belle exposition comme elle en a le secret, illustrée de photos sur l'histoire de notre monument aux morts. Lors de chaque cérémonie nous avons le plaisir de découvrir une nouvelle page de l'histoire des Haies et de ses habitants.

## CITOYENNETE

### ELECTIONS REGIONALES :

**Dimanches 6 et 13 décembre 2015**

La nouvelle carte de France comportera 13 régions contre 22 jusqu'ici. Elle entrera en vigueur début 2016 après les élections régionales des 6 et 13 décembre. L'installation de la nouvelle assemblée et l'élection de son président sont prévues le lundi 4 janvier 2016.

Les conseillers régionaux sont élus pour six ans.

Rhône-Alpes fusionnera avec l'Auvergne. Lyon a été désignée comme la capitale de la nouvelle région Rhône-Alpes-Auvergne.

Les parlementaires ont adopté le nombre d'élus par région. Rhône-Alpes Auvergne comptera ainsi 204 conseillers régionaux : 16 pour l'Ain, 9 dans l'Allier, 9 en Ardèche, 4 pour le Cantal, 13 dans la Drôme, 32 pour l'Isère, 20 pour la Loire, 6 pour la Haute-Loire, 35 pour la Métropole de Lyon, 17 dans le Puy de Dôme, 12 dans le Rhône, 11 en Savoie et enfin, 20 pour la Haute-Savoie.

Loi sur les compétences : Le second volet de la réforme territoriale renforçant les compétences des Régions, a été adopté le 16 juillet dernier : c'est la loi NOTRe : nouvelle organisation de la République.

#### Compétences :

La région est la plus grande des collectivités territoriales. Elle possède de nombreuses compétences, notamment :

- dans le domaine du développement économique : aides aux entreprises, gestion des transports régionaux...
- dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle : fonctionnement et entretien des lycées, actions de formation et d'apprentissage, alternance...
- Mais aussi l'environnement, le tourisme, le sport, la culture, le développement des ports et des aéroports, la protection du patrimoine, la gestion des fonds européens, l'aménagement numérique...

#### Conditions de vote :

Pour voter, il faut être majeur, de nationalité française, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur les listes électorales.

### INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans si les formalités de recensement ont été accomplies. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire (ex, suite à un déménagement).

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).

Pour pouvoir voter l'année suivante, il faut donc **s'inscrire au plus tard le 31 décembre**.

Modalités : Se rendre à la Mairie avec :

- 1 pièce d'identité
- 1 justificatif de domicile

Pour de plus amples informations :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers>

### RECENSEMENT MILITAIRE

#### ou recensement citoyen

Tous les jeunes français (filles ou garçons) doivent se faire spontanément recenser entre le mois de leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent la date d'anniversaire.

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Cette attestation est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans. Cette formalité est obligatoire pour vous inscrire sur les listes électorales.

La mairie ne délivre pas de duplicata. Cette attestation doit donc être conservée soigneusement.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté.

Le recensement permet également l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

**Se rendre en mairie  
muni du livret de famille + carte d'identité**

La Communauté de Communes de la Région de Condrieu **déménage** en raison de travaux de réhabilitation de son siège.  
A partir du 16 novembre 2015, retrouvez-nous au  
**1 rue de la Poste à Condrieu (1er étage)**

**ANIM' JEUNES** : Inscriptions aux activités de Noël pour les 11 -17 ans  
Pour connaître le programme, les modalités d'inscriptions aux activités des ANIM' JEUNES (du lundi 21/12 au jeudi 24/12/2015), consulter le site du Point Information Jeunesse de la CCRC :  
[www.pij.cc-regiondecondrieu.fr](http://www.pij.cc-regiondecondrieu.fr)  
Guillaume - Service jeunesse CCRC :  
[jeunesse@cc-regiondecondrieu.fr](mailto:jeunesse@cc-regiondecondrieu.fr)  
Contact : 06.26.61.53.54

**ENQUETE CCRC :**  
**Besoin d'accueil du jeune enfant en horaires atypiques**  
La Communauté de Communes de la Région de Condrieu souhaite étudier la situation des familles qui doivent concilier un emploi aux horaires atypiques (avant 7h30 et/ou après 18h30 et le week-end) et un mode d'accueil pour leurs jeunes enfants.  
Cette étude permettra de recenser le nombre de familles concernées, de mesurer le type de difficultés rencontrées par ces familles et les solutions qu'elles mettent en œuvre, afin de tenter de mettre en place des solutions adaptées au bien-être des jeunes enfants.  
Questionnaire à remplir sur le site de la CCRC : <http://cc-regiondecondrieu.fr/petite-enfance>

**Vous êtes à la recherche d'un emploi ?**  
**RENCONTRE EMPLOYEUR**  
**jeudi 17/12/2015 de 9h à 12h**  
Dans le cadre du Lieu Ressources, la CCRC vous propose de rencontrer **GERHOSUD**, pour une présentation du fonctionnement du groupement d'employeurs et des postes à pourvoir.

Gratuit  
Inscription obligatoire auprès de :  
L'Espace Emploi Jeunesse  
15 rue des Granges  
69420 CONDRIEU  
du mardi au jeudi : 9h/12h et 13h30/17h -  
Vendredi : 9h/12h.  
Tél : 04 74 56 89 46

### **COLLECTE PNEUS USAGÉS**

Pour les particuliers à la déchetterie d'Ampuis (Verenay, rue du stade)

**du 18/11 au 12/12/2015 inclus**

Pneus acceptés : tourisme, camionnette, 4X4, motos, scooters.  
Pneus non acceptés : souillés, agricoles, PL.  
5 pneus/famille maxi.  
**Avec carte d'accès obligatoire**  
du mardi au vendredi 14h/18h30  
Lundi et samedi 8h30/12h et 14h/18h30.

### **UN PROJET DE CONSTRUCTION OU DE RENOVATION ?**

Près de chez vous, **rencontrez gratuitement un architecte conseil du Parc naturel régional du Pilat**. Il vous reçoit et étudie, avec vous, votre projet de construction ou de travaux sur des constructions existantes situées sur le territoire de la Communauté de communes inclus dans le périmètre du Parc du Pilat.

**le 1er mercredi du mois de 14h à 16h**  
Les Éclats (Salle Topaze) à **CONDRIEU**  
Pour tous renseignements : Parc du Pilat : 04 74 87 52 00

## ENVIRONNEMENT

### MONOXYDE DE CARBONE : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, inodore, incolore qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès.

Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...)

**Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :**

- Avant l'hiver, faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, inserts et poêles.
- Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).
- Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, particulièrement pendant la période de chauffage : Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisine...).
- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, braséro...).
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

**Que faire si on soupçonne une intoxication ? (signes : maux de têtes, nausées, malaise...)**

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
  - Arrêtez si possible les appareils à combustion.
  - Évacuez au plus vite les locaux et bâtiments.
  - Appelez les secours : 112: Numéro unique d'urgence européen / 18: Sapeurs-Pompiers / 15: Samu
- Pour + d'info : <http://www.prevention-maison.fr/>

### PARTICIPEZ A UNE BALADE THERMOGRAPHIQUE

**vendredi 4 décembre à 18H30**

**à ECHALAS** devant la mairie

Animation gratuite de 2h

La technologie nous aide désormais à visualiser les fuites d'énergie !

Le Parc du Pilat vous propose d'en faire l'expérience grâce à la caméra thermique d'Hespul.

Après une balade dans les rues d'Échalas, les participants analyseront les images en salle. Hespul, espace info énergies du Rhône, nous présentera aussi comment intervenir de manière adaptée.

Pour vous accompagner dans votre projet, des co-permanences architecture / énergie existent.

+ d'infos sur :

[www.parc-naturel.pilat.fr](http://www.parc-naturel.pilat.fr)

ou HESPUL :

Tel : 04 37 47 80 90

<http://www.hespul.org/>

### RETOUR SUR LA CREATION D'UNE MARE

A l'initiative du CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) et du Parc du Pilat, une journée de formation gratuite s'est déroulée le samedi 10 octobre 2015 au village.

La thématique "Mon jardin au naturel - création d'une mare aux amphibiens" a permis de s'initier à l'observation des amphibiens que sont les crapauds, grenouilles, salamandres, tritons, espèces protégées car en déclin et de créer une mare pour les accueillir à côté de l'étang communal. A la fois utile et décorative, la mare naturelle présente de nombreux avantages : fraîcheur et lutte biologique (les amphibiens sont des auxiliaires du jardin vis à vis des insectes, limaces, escargots...). Les animaux devront venir s'y installer d'eux-mêmes : il est strictement interdit par la loi de transporter des amphibiens que ce soit sous forme de têtards ou d'adultes. Les plantes, judicieusement choisies selon la région, assureront la filtration de l'eau. Par ailleurs, l'introduction de poissons, non adaptés à l'échelle d'une mare, est vivement déconseillée si l'on souhaite conserver un écosystème équilibré.

Cette formation se poursuivra par le suivi de l'évolution de la mare, et pour cela nous espérons associer les enfants de l'école.

Quelle que soit la taille de la mare, il faut se renseigner en mairie pour vérifier la cohérence du projet avec les règlements d'urbanisme.

En savoir plus sur <http://www.cpie-pilat.fr>

## Développement des énergies renouvelables en milieu rural : une expérimentation de 3 ans sur Les Haies.

Comme vous le savez, notre village héberge le projet de Centrale Villageoise Photovoltaïque. A l'initiative de citoyens motivés (des Haies et d'ailleurs), cette Centrale réunit aujourd'hui de nombreux partenaires publics et privés. La Mairie, quant à elle, outre son soutien moral, la mise à disposition de plusieurs de ses toitures et de moyens logistiques, garantit une partie du prêt contracté auprès de la banque pour un montant de 10 000€. Mise en production en Août 2014, cette Centrale « citoyenne » était la première de France, ce qui a valu à notre village une visibilité inattendue, avec de nombreux articles de presse et des visites très régulières de groupes qui souhaitent reproduire la même démarche chez eux.

Aujourd'hui les porteurs de projets souhaitent aller plus loin. En effet, les réseaux électriques actuels ne permettent pas d'intégrer davantage de toitures équipées dans le projet. Cela est vrai de façon plus générale pour beaucoup de territoires ruraux qui disposent d'importantes ressources d'énergie renouvelable mais de réseaux électriques insuffisamment adaptés pour acheminer leur production. Les partenaires en présence réfléchissent donc à **l'optimisation des réseaux actuels**, par la mise en place de technologies « intelligentes » et par la recherche d'un équilibre entre la production des panneaux solaires et la consommation locale d'électricité. **Le village des Haies serait le siège de cette nouvelle expérimentation, en lien avec la Centrale Villageoise déjà en place.**

Ceci exige des évolutions techniques, que ce soit sur les réseaux et transformateurs existants, ou sur les équipements des habitations. Les habitants du Bourg sont concernés directement par ce projet expérimental, d'une durée de 3 ans. Mais l'ensemble des habitants l'est également, car cette expérimentation, unique à ce jour en milieu rural, doit amener chacun à faire évoluer ses pratiques en terme d'économies d'énergie.

Afin que vous preniez connaissance de ce projet, une réunion publique en présence du Parc du Pilat, de Rhônalénergie - Environnement, de la SAS Centrales Villageoises de la Région de Condrieu, et d'ERDF, vous est proposée :

**Le vendredi 11 décembre à 20h00 à la salle des Fêtes.**

Ce sera l'occasion de prendre connaissance du projet et de poser toutes les questions que vous souhaitez. Soyez nombreux pour que les échanges soient riches.

Comptant sur votre présence,

Bien cordialement,

La Mairie

